

L'École de Musique de Caluire et Cuire AMC2 recrute un(e) professeur(e) de clarinette – CDI à temps partiel évolutif (entre 11h et 16h de face à face pédagogique)

Établissement

Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2)

École de musique associative – Ville de Caluire-et-Cuire (69)

Acteur majeur de l'enseignement artistique du territoire, l'AMC2 accueille près de 600 élèves et rassemble environ 40 enseignants autour d'un projet fondé sur la transmission, la pratique collective, l'ouverture culturelle et l'inclusion.

Poste à pourvoir

Dans le cadre du départ à la retraite de notre professeur de clarinette, l'AMC2 recherche un(e) professeur(e) de clarinette pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Une partie du volume d'enseignement est d'ores et déjà identifiée. Le poste est proposé avec une **fourchette horaire évolutive**, permettant un ajustement final en fonction des réinscriptions et de l'organisation pédagogique arrêtée en juillet 2026.

Volume horaire indicatif

- CDI à temps partiel
- Entre 11h et 16h hebdomadaires de face-à-face pédagogique
- Volume définitif précisé courant juillet 2026
- Possibilités d'évolution selon effectifs et projets de l'établissement

Missions principales

- Assurer l'enseignement de la clarinette auprès d'élèves enfants, adolescents et adultes, de niveaux débutant à avancé.
- Préparer et accompagner les élèves dans leur progression artistique et technique.
- Participer aux auditions, concerts, évaluations et temps forts de l'établissement.
- Contribuer à la dynamique collective de l'école et au travail en équipe pédagogique.
- Encourager la pratique collective (orchestre, musique de chambre, projets transversaux).
- Participer, selon profil et appétence, à des projets pédagogiques ou artistiques complémentaires.

Profil recherché

- Diplôme d'enseignement ou parcours reconnu en clarinette (CA, DE, DNSPM, en cours de formation ou expérience significative).
- Expérience appréciée dans l'enseignement à des publics variés.
- Qualités pédagogiques, sens de l'écoute et capacité d'adaptation.
- Goût du travail en équipe et implication dans la vie d'un établissement.
- Sens de l'organisation, autonomie et fiabilité.

Conditions d'emploi et de rémunération

- Contrat : CDI à temps partiel
- Rémunération :
 - Selon la Convention collective ECLAT
 - Groupe B – Coefficient 265 – Poste de professeur
 - Accord collectif AMC2 à 20h
- Lieu de travail : École de musique de Caluire-et-Cuire – 8 rue Jean Moulin, 69300 Caluire-et-Cuire
- Accès : Métro Cuire (Ligne C), Bus C1 – C2 – C13 – C14

Candidature : Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation à : contact@musicamc2.fr

Objet : Candidature Professeur(e) de clarinette